



RÉUNION ORDINAIRE DU 20/11/2023 – 20h30

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL DES CONSEILLERS :

- appel nominatif
- désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu de la réunion du 25/09/2023 → **À DÉLIBÉRER**

1^{re} PARTIE : SÉANCE ORDINAIRE // PLU

- Présentation du projet finalisé du PLU révisé par M. THIMMONIER du cabinet ARVAL
- Débat
- approbation du PLU révisé ; vote → **À DÉLIBÉRER**

2^{de} PARTIE : SÉANCE ORDINAIRE

DÉLÉGATIONS DU MAIRE : RETOUR D'INFORMATIONS AU CONSEIL → **À ACTER**

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Marché de services pour transport des enfants vers piscine de Chambly : attribution à KEOLIS (3 913,12 € HT/an)
- Attribution marché triennal 2024/2026 « balayage mécanisé »
- Signature contrats 2024/2026 : maintenance (909,63 € HT/an) ; hébergement (353,75 € HT/an) pour logiciel ORPHEE (Bibliothèque) : Sté C3rb
- Acceptation des remboursements des assurances pour l'année 2023 : 1 929,85 € (avocat+potelet)
- Signature des conventions de mise à disposition de locaux au collège pour FSE et Jump (Cires les Mello)

GESTION INTERNE

- INFO : baisse du taux en 2023 pour l'assurance CNP du personnel communal : 11,03 % devient 10,36%, avec allongement de 5 jours du délai de carence

ASPECTS GENERAUX :

- CCT : adoption du rapport d'activités 2022 (<https://www.thelloise.fr/images/documents/fichiers/rapport-thelloise-2022-bq-webcompressed.pdf>) → **À ACTER**

ASPECTS FINANCIERS :

- Passage en led de l'éclairage du boulodrome : demande de subvention auprès de la CCT → **À DÉLIBÉRER**
- Marché d'entretien des espaces verts : avenant n°2 (correction erreur de surface tondue et ajout de passage pour giratoires) → **À DÉLIBÉRER**
- Création d'une piste cyclable rue Sully : demande de subvention auprès du CDpl60 → **À DÉLIBÉRER**
- Renouvellement contrat de maintenance des caméras de vidéo-surveillance : Sté Daché → **À DÉLIBÉRER**
- Convention « déneigement » (article L. 311-1 du Code Rural) : renouvellement année 2024 → **À DÉLIBÉRER**
- Renouvellement de l'adhésion à « Ciné Rural » pour 2024 → **À DÉLIBÉRER**
- Autorisation au Maire d'engagement en 2023 des dépenses d'investissements limitées à 25% (Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) des crédits ouverts au budget 2023 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) → **À DÉLIBÉRER**

QUESTIONS DIVERSES :

- Remerciements
- Date à retenir : élections européennes le 9 juin 2024
- divers